

RCS : AMIENS

Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00223

Numéro SIREN : 453 706 368

Nom ou dénomination : ISTAMBUL SAHAN

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2018 sous le numéro de dépôt B2018/001881

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/001881**
n° de gestion : **2004B00223**
n° SIREN : **453 706 368 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 15/05/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

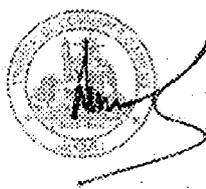
ISTAMBUL SAHAN - Société à responsabilité limitée
6 place Alphonse Fiquet 80000 Amiens -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

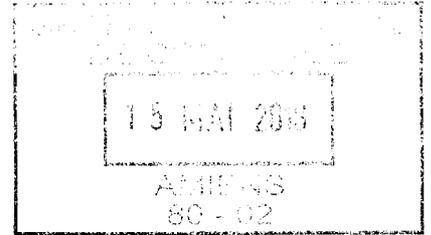
Dépôt des comptes annuels



361392

361392

ISTANBUL SAHAN
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 6, Place Alphonse FIQUET
80000 AMIENS
RCS AMIENS B 453 706 368



**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2018**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 août 2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

ORIGINE

- résultat de l'exercice : 2 591 Euros

AFFECTATION

- report à nouveau : 2 591 Euros

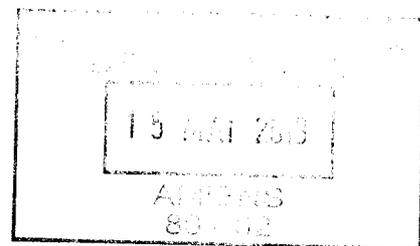
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Kaya SAHAN et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 al 1.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'il n'a pas été distribué des dividendes au cours des 3 derniers exercices.

ISTANBUL SAHAN
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 6, Place Alphonse FIQUET
80000 AMIENS
RCS AMIENS B 453 706 368



RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 août 2017, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers, qui vous sont présentés, respectent la législation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 142 555 Euros contre 140 030 Euros en 2016.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de marchandises.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 139 949 Euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- autres charges externes : 46 935 Euros
- rémunération du personnel : 41 040 Euros
- charges sociales : 7 803 Euros.

La marge se situe cet exercice à un niveau conforme aux normes de la profession.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 2 591 Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Une gestion stricte des frais généraux et le développement de l'activité devraient permettre de maintenir le taux de marge commerciale .

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de la gestion de votre gérant.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 2 591 Euros.

Nous vous proposons de l'affecter de la manière suivante :

ORIGINES

- résultat de l'exercice : 2 591 Euros

AFFECTATIONS

- compte de report à nouveau : 2 591 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de leur gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

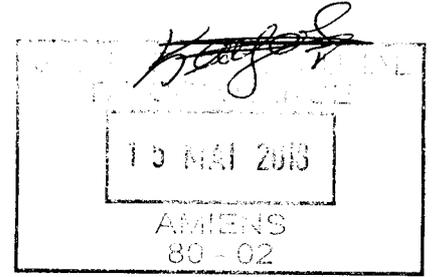
Le gérant

K SAHAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Sahana', written in a cursive style.

pour copie certifiée
le gérant.

ISTANBUL SAHAN
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 6, Place Alphonse FIQUET
80000 AMIENS
RCS AMIENS B 453 706 368



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix huit et le vingt huit février à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur SAHAN Kaya, représentant 50 parts en pleine propriété
Madame SAL Akqul, représentant 50 parts en pleine propriété

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts en pleine propriété sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur SAHAN Kaya préside la séance en qualité de gérant associé.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2017,
- Affectation des résultats
- Quitus à la gérance,
- Pouvoirs à donner.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 août 2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

ORIGINE

- résultat de l'exercice : 2 591 Euros

AFFECTATION

- report à nouveau : 2 591 Euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Kaya SAHAN et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 al 1.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, l'intéressé n'ayant pas pris part au vote

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'il n'a pas été distribué des dividendes au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

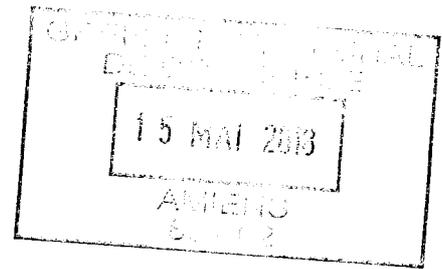
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Le gérant

les associés

pour ce qui concerne
compagnie à gérance.

~~Kajko~~



SARL ISTANBUL SAHAN

6 PLACE ALPHONSE FIQUET

80 000 AMIENS

COMPTES ANNUELS AU 31/08/2017

Designation de l'entreprise SARL ISTANBUL SAHAN Néant *

Adresse de l'entreprise 6 PLACE ALPHONSE FIQUET 80 000 AMIENS

SIRET 45370636800025

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31 oct 2017

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	36200
	Fonds commercial *			36200
	Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	18774
Immobilisations financières * (1)	040	042	115	
Total I (5)		044	048	55093
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	520
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)			
	Clients et comptes rattachés *	068	070	
	Autres * (3)	072	074	64556
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
Disponibilités	084	086	7964	
Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	098	73030
Total général (I+II)		110	112	128123

PASSIF		Exercice N	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8000	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	800	
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131)	132
	Report à nouveau	134	(-)	442
	Résultat de l'exercice	136		2591
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142		10950
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	53130	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169)	64043
	Produits constatés d'avance	174		
Total III		176	117173	
Total général (I + II + III)		180	128123	

RENVOIS					
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 392 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		SARL ISTANBUL SAHAN		Neant [] *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice clos le 31 08 2017		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			142555	
	Production vendue	Biens	Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215			
					217			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						
	Production immobilisée *							
	Subventions d'exploitations reçues							
Autres produits								
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							142555	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						42394	
	Variation de stocks (marchandises) *						371	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						46935
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)						784
	Rémunérations du personnel *			213		500		41040
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							7803
	Dotations aux amortissements *							622
	Dotations aux provisions							
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259					
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)							139949	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							2606	
Produits financiers (III)		280						
Charges financières (V)							15	
Produits exceptionnels (IV)								
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347					
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)								
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							2591	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		2591	314	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	218		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))						251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		312	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990			
	Dont divers	ZFA (44. quatredecies)	315		Investissements outre-mer	344		350
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1			351	
				Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables * 4358 dont imputés sur le résultat :						360	2591
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1			372	
				Déficit col. 2				

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-B-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 307 septies A bis du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : _____

Neant *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	36200	402		404		406	36200		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430	21890	432		434		436	21890		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	13238	442	700	444		446	13938		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	876	472		474		476	876		
Immobilisations financières	480	M9	482		484		486	M9			
TOTAL		490	80153	492	700	494		496	80853		

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
		Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	10647	522	88	524		526	10535	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	6941	532		534		536	6941	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	7790	562	534	564		566	8285	
TOTAL		570	25138	572	622	574		576	25760	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
				Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

① Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : _____										Neant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646					
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666					
TOTAL			680	682	684	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780					
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	4338	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995					
Déficits imputés		983	2591	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996					
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA							
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129					
Total des déficits restant à reporter		870	1807	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800					
VI DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										371	14255
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	4444
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant "porté" sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.